

Pas de destitution possible pour les ministres vaudois

PROCÉDURE Le gouvernement ne veut pas d'un tel mécanisme pour les conseillers d'Etat. Malgré une motion, et au moment où plusieurs cantons se dotent de pareil outil, le Grand Conseil n'en débattrà pas

XAVIER LAMBIEL

Le parlement vaudois aurait dû traiter le sujet mardi. Finalement, ce sera probablement pour la semaine prochaine, mais il n'y aura pas débats. L'écologiste Yannick Maury a choisi de retirer la motion qui demandait un mécanisme de destitution des conseillers d'Etat. Il se décrit comme «triste et déçu». Pour lui, «c'est un outil qui contient de nombreux garde-fous et qui est conçu pour aider les institutions». En rappelant que la population a massivement voté pour ce type de mécanismes dans d'autres cantons romands, il soupire: «Je ne voulais pas mettre inutilement le Conseil d'Etat sous pression.»

En septembre 2023, la Commission des institutions du parlement vaudois se réunit, notamment pour analyser la motion du Vert Yannick Maury. Au nom du gouvernement, la présidente Christelle Luisier s'oppose au texte. Quelques députés se taisent. Plusieurs soutiennent la position du Conseil d'Etat, parce qu'ils jugent ces mécanismes trop lents ou trop complexes, qu'ils craignent que la procédure ne soit détournée pour mettre des ministres sous pression, ou qu'ils ont fait de mauvaises expériences avec le dispositif de révocation des élus municipaux. Yannick Maury finit par déclarer qu'il retirera sa motion.

«Il existe un risque que cet outil soit instrumentalisé à des fins politiques»

CHRISTELLE LUISIER, PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ETAT

«Il est compliqué pour les membres du Conseil d'Etat de se prononcer sur un mécanisme qui peut potentiellement les concerner», précise immédiatement Christelle Luisier, chargée du département des institutions. Elle rappelle que l'assemblée constituante avait écarté cette possibilité en 2002. Pour la libérale-radical, «il existe un risque que cet outil soit instrumentalisé à des fins politiques alors que le parlement dispose déjà d'autres moyens pour exercer le contrôle du gouvernement, comme les commissions d'enquête parlementaires». Elle sourit: «Nos expériences municipales nous ont montré que les procédures de révocation sont lentes et complexes.»

Traumatismes municipaux

Comme le Tessin ou Uri, le canton de Vaud dispose d'une loi sur les communes qui permet au Conseil d'Etat de révoquer les élus municipaux. L'article qui ménage cette possibilité a été introduit en 2005, à la suite d'une affaire de corruption. Quelques années plus tard, il n'a toutefois pas permis la révocation du municipal de Montreux Jean-Claude Doriot, qui a longtemps siégé alors que toutes ses responsabilités lui avaient été retirées. Ce dernier a finalement été condamné. Après une modification de la loi, le gouvernement a pu suspendre temporairement, fin 2018, les deux élus de Vevey Libre coupables de violation du secret de fonction dans le contexte

de l'affaire Girardin. Mais Michel Agnant et Jérôme Christen ont finalement été réintégrés à l'exécutif de la ville.

Aujourd'hui, tout indique que la population de Perroy, sur La Côte, ne pourra pas se prononcer sur la révocation de son syndic avant la fin de la législature. Mis en cause par une enquête administrative, Didier Haldimann est absent depuis plus d'un an pour des raisons de santé. Président de la Commission des institutions et conseiller municipal à Nyon, le socialiste Alexandre Démétriadès juge la question «très sensible». Pour lui, «on ne peut pas révoquer un élu qui tire sa légitimité du peuple comme on met fin à un rapport de travail». Il promet que la commission reviendra sur cette question, «même si ce n'est pas une priorité absolue pour l'instant». Yannick Maury, lui, «espère avoir au moins planté une graine pour de futurs débats».

L'héritage de l'affaire Maudet

Si Vaud n'aura pas de mécanisme de destitution des conseillers d'Etat, près de la moitié des cantons suisses peuvent exclure un ministre problématique. En novembre 2021, à la suite de l'affaire Maudet et de presque trois ans de crise institutionnelle, 91,55% des Genevois ont voté pour une loi qui permet de destituer un membre de l'exécutif cantonal qui ne bénéficierait plus d'une «confiance suffisante» ou serait en «incapacité durable» de poursuivre son mandat. En juin 2023, après avoir beaucoup prononcé le nom de Pierre Maudet durant les débats, le Jura s'est doté d'une loi comparable par plus de 87% des votants. A peu près au même moment, et malgré une condamnation, l'insubmersible Genevois était une nouvelle fois élu au gouvernement.

Plusieurs législations sont un peu ou beaucoup plus anciennes. En 2014, avec 90% des voix, les Neuchâtelois devenaient les premiers Romands à introduire un mécanisme de destitution des conseillers d'Etat. Le projet avait été élaboré à la suite de l'affaire Hainard. Le Tessin, Berne et sept autres cantons alémaniques ont légiféré sur le sujet il y a longtemps, souvent à la suite de scandales. Parfois, les parlementaires peuvent aussi être destitués. C'est notamment le cas à Schaffhouse, à Soleure ou en Argovie. Deux modèles coexistent: incontournable, le vote populaire peut être provoqué par une récolte de signatures ou par une majorité du parlement. C'est cette seconde option qui a récemment été privilégiée par plusieurs cantons romands.

Politologue à l'Université de Lausanne, Andrea Pilotti observe depuis plus de vingt ans «un rééquilibrage des rapports de force entre les législatifs et les exécutifs». Selon lui, «le rôle de surveillance des parlements se renforce et ces mécanismes de destitution s'inscrivent dans cette tendance». Il constate que «les élus légifèrent souvent pour réagir à un scandale, dans l'urgence et sous pression». «Surpris» par la façon dont le débat vaudois a rapidement avorté, il estime que «toutes les conditions étaient réunies pour en discuter sereinement». A sa connaissance, «même dans les cantons qui permettent la destitution depuis plus d'un siècle, personne n'a tenté de détourner l'esprit de la loi à des fins partisans». Seule la Lega, au Tessin, avait menacé publiquement d'utiliser l'outil, avant de se raviser. Pour lui, «ceux qui nuisent inutilement à la stabilité des institutions risquent de perdre leur crédibilité». ■

Les femmes auront-elles la peau des autoroutes?

VOTATIONS C'est une surprise: selon un sondage publié hier, un non se profile sur les projets d'aménagement routiers, poussé par un rejet massif de l'électorat féminin

YAN PAUCHARD, BERNE
X @yanpauchard

Les femmes auront-elles la peau (ou le bitume) des autoroutes le 24 novembre prochain? Au-delà de sa formulation un brin provocatrice, la question n'a rien d'une boutade. Les sondages sont aussi serrés que limpides. Le vote féminin n'est absolument pas acquis à l'enveloppe de 5 milliards prévue pour financer les six projets d'aménagement autoroutiers à travers la Suisse. En octobre déjà, dans la première enquête gfs.bern pour la SSR, seulement 44% des femmes se déclaraient en faveur du oui, contre 59% des hommes. Une tendance qui s'est encore renforcée. Dans le second sondage gfs.bern, rendu public hier, les électrices ne seraient plus que 38% à soutenir les autoroutes. L'écart s'est même légèrement creusé vis-à-vis des hommes (55% de oui).

Ces sondages ne surprennent pas David Raedler, coprésident de l'Association transport et environnement (ATE) Suisse, l'une des organisations qui a lancé le référendum. «En matière de mobilité routière, le fossé ville-campagne est souvent mis en avant, mais on parle peu de la différence homme-femme», reconnaît l'écologiste. Pour l'anecdote, le mercredi 2 octobre à Berne, il était le seul représentant masculin, entouré de cinq femmes, lors du lancement de campagne des opposants. Un ratio plutôt rare dans la grande salle du Centre de presse du Palais fédéral.

Des «travailleuses de proximité»

«Les femmes ont tendance à voter davantage en faveur des mesures de protection de l'environnement, observe David Raedler. On l'a vu sur la loi CO₂, notamment.» En juin 2021, une majorité de femmes (52%) approuvait en effet cette loi visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, contrairement aux

hommes (45% de oui). Deux ans plus tard, elles plébiscitaient la loi climat à 63%, davantage que les hommes (55% de oui). Aux yeux du coprésident de l'ATE, cette différence de sensibilité se renforce encore dans le domaine de la mobilité, «où les habitudes sont contrastées selon le genre». «Un exemple parmi d'autres, la raison du report modal de la voiture au vélo est majoritairement liée à la sécurité pour les femmes, alors que c'est le gain de temps pour les hommes», détaille l'avocat de profession, ajoutant en souriant qu'on constate «une surreprésentation masculine parmi les propriétaires de vélo électrique à 45 km/h, où on retrouve une notion de puissance».

«En matière de mobilité routière, le fossé ville-campagne est souvent mis en avant, mais on parle peu de la différence de genre»

DAVID RAEDLER, COPRÉSIDENT DE L'ATE SUISSE

Ces usages genrés de mobilité sont confirmés dans le camp d'en face. Pour la PLR Pierrette Roulet-Grin, qui a présidé la section vaudoise du TCS, ils sont particulièrement marqués pour les autoroutes. «Malgré les évolutions de la société, le partage des tâches familiales n'est toujours pas égalitaire, constate celle qui fut députée et préfète. Davantage de femmes travaillent à temps partiel, ont la charge d'aller chercher les enfants ou de faire les courses, cherchant donc plus que les hommes un emploi près de chez elle. Ce sont des travailleuses de proximité.» Utilisant moins les grands axes, elles seraient donc moins sensibles à la problématique des embouteillages, selon Pierrette Roulet-Grin.

Présidente de la Commission des transports du Conseil des Etats, la Valaisanne Marianne Maret se montre prudente quant à la question du genre dans le domaine de la mobilité et appelle à éviter les caricatures. «Je remarque que lors du vote au parlement sur les autoroutes, il n'y a pas eu de différences hommes-femmes, les fronts étaient clairement gauche-droite», précise la sénatrice centriste. Elle se questionne néanmoins: «Le fait que les professionnels de la route, conducteurs de poids lourds ou d'utilitaires, sont encore essentiellement des hommes joue peut-être sur les perceptions.»

Communication ciblée

Reste que la question du genre influence directement les débats entourant la votation. «Dès le début, nous avions identifié deux publics difficiles à convaincre, la population urbaine et les femmes», glisse-t-on au sein de l'équipe de campagne des partisans, où on n'hésite pas à mettre en avant plutôt des figures féminines. C'est ainsi qu'on a vu la conseillère nationale vaudoise PLR Jacqueline de Quattro, pourtant non-membre de la Commission des transports, défendre le oui, aux côtés du conseiller fédéral Albert Rösti, tant sur le plateau d'*Infrarouge* sur la RTS que sur celui d'*Arena* en Suisse allemande.

Quant aux opposants, ils ont créé un site internet dédié spécifiquement à la population féminine. «Nous adressons nos arguments tout aussi bien aux hommes: ceux de l'irresponsabilité d'investir 5 milliards dans des infrastructures routières qui ne vont à terme qu'augmenter le trafic et l'insécurité, souligne la Genevoise Lisa Mazzzone, présidente des Vert-e-s suisses. L'objectif est avant tout d'inciter les femmes à aller voter car, malheureusement, nous n'avons jamais rattrapé le retard pris en obtenant le droit de vote en 1971 et la participation féminine est moins forte.» Et au vu des derniers sondages, c'est une mobilisation qui pourrait peser lourd le dimanche 24 novembre. ■

Genève va inclure les PFAS dans son cadastre

SOLS Le Conseil d'Etat demande un crédit de 4,1 millions de francs pour examiner tous les sites contaminés à ces polluants éternels, en vue d'exiger leur assainissement

MARC GUÉNIAT

Genève veut devenir le premier canton du pays à se doter d'un cadastre complet des sites pollués incluant les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS). Afin de cartographier l'étendue de la contamination du territoire à ces «polluants éternels», le Conseil d'Etat a soumis ce mercredi un projet de loi au Grand Conseil, demandant un crédit de 4,145 millions de francs. L'objectif final est d'exiger l'assainissement des sites contaminés aux responsables.

Les PFAS sont ces milliers de substances, la plupart peu connues, que l'industrie utilise depuis les années 1950 dans toutes sortes de biens de consommation, du fart pour les skis à la poêle à frire en passant par les cartons à pizza et les mousses anti-incendie. Ils ont des effets néfastes sur le système immunitaire, certains sont cancérigènes avérés ou probables, et peuvent impacter la fertilité ou provoquer des troubles hépatiques.

«Vivre avec»

Comme l'a relevé Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du Territoire, il est «illusoire de penser que l'on peut revenir en arrière, mais il est possible de vivre avec». Cela de deux façons. D'abord, en cessant d'en ajouter dans l'eau, l'air et les sols. Sur ce plan, Genève est en bonne voie: ses industries n'en

produisent pas et les pompiers ont entamé la transition. Pour le reste, la réglementation sur les cosmétiques ou les textiles est essentiellement fédérale, voire européenne. Bruxelles est en avance sur la Confédération, qui vient de fixer des valeurs limites, le 1er août, dans les poissons, crustacés, œufs et viandes. Des discussions sont en cours à Berne pour ce qui est de l'élimination des déchets lorsque des PFAS sont trouvés dans le sol et le sous-sol.

Il s'agit ensuite, poursuit le magistrat vert, de chercher ces substances. A cet égard, Genève compte déjà parmi les pionniers, ayant procédé à des analyses entre 2017 et 2022 dans les nappes phréatiques. *Le Temps* et la RTS avaient révélé en avril la carte du canton montrant les 950 échantillons prélevés, positifs le long du Rhône, dans la Champagne genevoise ainsi qu'à Carouge et sur le périmètre Praille-Acacias-Vernets (PAV), appelé à se transformer en profondeur. Les teneurs trouvées sont jusqu'à 400 fois supérieures aux valeurs admises. Actuellement, le seuil est fixé dans l'ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués (OSites), qui pondère la somme de 9 PFAS en fonction de leur toxicité. Toute l'eau potable utilisée à Genève reste propre à la consommation.

Après ce premier recensement, le canton veut déterminer de façon systématique la nature, l'origine et l'étendue de la contamination. Un travail de fourmi, à cheval entre celui du chimiste et celui de l'historien, qui doit établir d'ici à 2028 les responsabilités de la pollution. Car «pour exiger» l'assainissement, «il faut connaître», résume le Conseil d'Etat

Une fois le cadastre mis à jour, débutera la phase, plus épineuse, du partage de la facture. Le principe du pollueur-payeur s'applique. Le propriétaire, s'il n'est pas l'exploitant de la parcelle, contribue à hauteur de 10%. L'Etat et la Confédération interviennent à titre subsidiaire, par exemple dans le cas d'une entreprise qui aurait cessé d'exister. A ce stade, quatre décisions d'assainissement en lien avec les PFAS ont été notifiées. En recourant à la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (Lipad), *Le Temps* et la RTS étaient parvenus à identifier trois des quatre sociétés visées: l'usine des Cheneviers, exploitée par les SIG, le site de Givaudan et Petrostock, qui exploite des citernes pétrolières à Vernier.

Laver la terre

En sus des sites contaminés, les chantiers réservent parfois des surprises. Cela a été le cas lors de l'excavation réalisée sur le périmètre de l'ancienne caserne des Vernets, qui doit accueillir 1355 logements. Face à cette trouvaille, l'Etat de Genève a inscrit une provision de 28 millions de francs dans ses comptes. Un crédit de 4,5 millions de francs a été demandé au Grand Conseil le 30 octobre dernier. Il s'agit de laver la terre pour diminuer au maximum le volume pollué.

En septembre, la députée verte Céline Bartolomucci a déposé un projet de loi exigeant que l'aéroport cesse d'utiliser les PFAS, communique une éventuelle contamination et prenne en charge les coûts. Sollicité, l'aéroport réserve ses déclarations au Grand Conseil, qui a procédé à de premières auditions. ■

SUR LE WEB

Le Conseil fédéral rejette l'initiative «Pour une alimentation sûre»
L'estimant irréalisable, le gouvernement recommande le refus du texte, qui vise une plus grande autosuffisance alimentaire en privilégiant la production de denrées végétales. Le monde paysan craint une nouvelle campagne virulente.

Retrouvez l'article de Yan Pauchard en scannant ce code QR:

